

ADMINISTRATION COMMUNALE  
LORENTZWEILER



Lorentzweiler, en décembre 2020

Aux associations de la  
Commune de Lorentzweiler

**Conc. :           subsidés 2021**

Madame, Monsieur le Président,

Par la présente j'ai l'honneur de vous transmettre le formulaire de la demande de subside pour l'année 2021.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir votre demande pour le 20 février 2021 au plus tard.

Les sociétés qui ne produiront pas le rapport d'activité, n'auront pas droit à l'allocation d'un subside. Un rappel pour la présentation du rapport ne sera pas fait.

**Sur proposition du collège échevinal, le conseil communal a décidé d'accorder un subside extraordinaire « Covid 19 » aux associations qui n'ont pas pu organiser leurs manifestations au courant de l'année 2020.**

**A cet effet les associations sont priés d'ajouter les bilans approuvés des années 2018 et 2019 et le budget prévisionnel 2020 en vue de justifier de la perte des rentrées des manifestations en 2020.**

**Le subside en question est attribué suivant le déficit des recettes réalisé en 2020 dû au « Covid 19 ». Le plafond de ce subside extraordinaire est fixé à 5.000.-€ par association.**

Le subside spécial-jeune de l'ordre de 50€ par personne est alloué aux jeunes membres en dessous de 19 ans.

**Seulement les membres affiliés à une fédération et en possession d'une licence sont pris en considération.**

**Les membres des associations avec une licence de loisirs ne seront pas pris en considération.** Veuillez trouver en annexe une liste nominative qui est à remplir et à joindre à la demande de subside.

Le formulaire de demande ainsi que la liste nominative des jeunes membres peuvent être téléchargés sur le site web [www.lorentzweiler.lu](http://www.lorentzweiler.lu).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Bourgmestre,

Jos ROLLER



**Demande de subside ordinaire  
pour associations locales**

**2021**

---

Nom de l'association

---

**Ce formulaire de demande est à retourner dûment rempli et signé avant le 20 février de l'année courante à l'administration communale. Les rubriques marquées d'un \* ne sont pas obligatoires. Les demandes incomplètes ou tardives ne seront pas traitées. Il ne sera fait aucun rappel. L'administration communale se réserve le droit de contrôler les renseignements fournis.**

---

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Date de fondation : .....

Siège social : .....

L- .....

Fédération : .....

Compte

IBAN LU .....

Banque .....

Personne de contact

NOM .....

TEL .....

FAX\* .....

GSM .....

EMAIL .....

Adresse pour l'envoi du courrier (invitations, factures, circulaires, etc.)

NOM .....

ADRESSE .....

L- .....

### MEMBRES

Situation en date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante

Nombre de membres .....

Nombre des membres actifs nés après le 31.12.2001 .....

*Afin de pouvoir bénéficier d'un subside pour jeunes âgés de moins de 19 ans, il y a obligatoirement lieu de communiquer les nom, prénom, date de naissance et lieu de résidence des membres actifs en question. Un modèle de relevé se trouve en annexe de la présente.*

## COMITE

### Président

NOM .....

ADRESSE .....

L- .....

TEL\* .....

GSM\* .....

EMAIL\* .....

### Secrétaire

NOM .....

ADRESSE .....

L- .....

TEL\* .....

GSM\* .....

EMAIL\* .....

### Trésorier

NOM .....

ADRESSE .....

L- .....

TEL\* .....

GSM\* .....

EMAIL\* .....

### Noms des autres membres du comité

- |         |         |
|---------|---------|
| - ..... | - ..... |
| - ..... | - ..... |
| - ..... | - ..... |
| - ..... | - ..... |
| - ..... | - ..... |

**ACTIVITES**  
de l'année passée

Activités internes organisées par l'association

- .....  
.  
- .....  
.  
- .....  
.  
- .....  
.  
- .....  
.  
- .....

Manifestations publiques organisées par ou avec participation de l'association

- .....  
.  
- .....  
.  
- .....  
.  
- .....

Charte «énergie-climat-environnement» de la Commune de Lorentzweiler

notre association a signé la charte      non      oui :    année de signature .....

**Subside extraordinaire COVID 19**

Subside extraordinaire:                      Oui (    )                      Non (    )

**En cas de demande d'obtention de ce subside, les associations sont priées d'ajouter obligatoirement les bilans des années 2018, 2019 et le budget provisoire 2020. Le subside en question sera calculé en fonction de la perte des recettes réalisée en 2020 et ne dépassera pas le maximum de 5.000.-€. A défaut de production des trois derniers bilans aucune aide supplémentaire ne sera attribuée**

## **SITUATION FINANCIERE**

à la fin de l'exercice passé.

Avoirs : ..... €

**Les soussignés certifient que tous les renseignements fournis  
sont exacts et véritables.**

Lorentzweiler, le .....

Le Président,

Le Secrétaire,

Le Trésorier,

*(signatures)*

